

15 novembre

**Projet de Crédit supplémentaire au Ministère de la Guerre de fl.
2,800,000 pour la fin de l'exercice 1831, présenté par M. D'Elhoungne,
au nom de la commission spéciale**

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 15 novembre 1831.

MESSIEURS,

Votre commission spéciale a l'honneur de vous soumettre les éclaircissemens que M. le Ministre de la guerre lui a fournis, à l'appui de sa demande d'un nouveau crédit de 2,800,000 florins, pour subvenir aux besoins de son département jusqu'à la fin de l'exercice de 1831.

Il est à remarquer, Messieurs, que le congrès national a ouvert à ce ministère un crédit total de

Que la loi du 22 septembre a alloué un 4 ^e crédit de	fl. 22,000,000 »
A quoi ajoutant la demande actuelle de	10,000,000 »
	2,800,000 »

porte l'évaluation de la dépense du département de la guerre, pendant 1831, à

34,800,000 »

Sur les crédits ouverts, on avait ordonné au 24 août, pour de manière qu'à cette époque, il ne restait plus disponible sur les trois crédits, ensemble de fl. 22,000,000, alloués par le congrès, que la somme de 2,056,082 16 $\frac{1}{2}$;

encore est-il à remarquer que cette somme se trouvait en majeure partie déjà absorbée par des dépenses à liquider et à ordonner.

19,943,917 23 $\frac{1}{2}$

Pour les besoins de septembre, on a mis à la disposition de l'intendance de la guerre la somme de

2,028,094 »

Pour ceux d'octobre, celle de

3,060,000 »

Dans l'intervalle du 24 août, aux premiers jours de novembre, il a été en outre ordonné sur le trésor pour

1,786,888 31

Maintenant on demande, 1^o pour les dépenses de novembre,

2,880,000 »

2^o Pour celle de décembre

2,400,000 »

3^o Pour les remotes de 517 chevaux

148,468 95

4^o Pour les achats d'armes

400,000 »

5^o Pour 200 fourgons, harnachement et autres dépenses en matériel

200,000 »

6^o Pour convois, transports et paires militaires

70,000 »

7^o Pour prestations dues aux communes, chauffage et luminaire des corps-de-garde, fourrages en nature aux états-majors

179,601 44

8^o Pour effets d'habillement, d'équipement et de campement fournis et à fournir

789,812 86

9^o Pour journées de malades dues aux hospices, médicamens, etc.

55,732 71 $\frac{1}{2}$

10^o Pour dépenses liquidées et à ordonner

686,294 07

11^o Enfin pour travaux du génie et dépenses imprévues, par approximation

171,190 42

Total fl. 34,800,000 00

De cette somme considérable, il ne reste plus réellement à dépenser qu'environ 2,600,000 florins, c'est-à-dire, moins que le crédit supplémentaire qui vous est demandé; car d'après les besoins d'octobre, il est manifeste que quelque soit le résultat des négociations à Londres et leur prompte issue, il faut en ce moment considérer comme consommés les 2,880,000 florins qui vous sont demandés, Messieurs, pour les besoins du mois courant.

Encore sur les 2,600,000 florins réclamés pour le dernier mois de l'exercice, la partie la plus considérable sera-t-elle indispensable au gouvernement, le désarmement, ou même la suspension des préparatifs ne pouvant avoir lieu que par la solution effective de nos différends avec la Hollande. Mais aujourd'hui que le gouvernement nourrit l'espoir d'arriver à une prompte et heureuse issue de nos affaires politiques, il nous est agréable d'annoncer à la Chambre que M. le Ministre de la guerre, dont le patriotisme et l'activité sont connus, nous a donné l'assurance positive que du moment qu'il acquerra la certitude d'une conclusion, il suspendra immédiatement tous préparatifs, et qu'à la réception du traité, il rendra à leurs travaux et à leurs familles, plus de 25,000 hommes aujourd'hui sous les drapeaux.

Quels que soient nos désirs de voir le désarmement s'effectuer avec promptitude, il n'échappera pas à la Chambre que cette opération exige quelques précautions. Entreprise avec précipitation, elle exposerait la Belgique au double danger, d'abord de se voir encore un jour surprise par l'ennemi, et d'expier cruellement une confiance trop aveugle, et, en second lieu, de compromettre la sûreté intérieure en renvoyant dans leurs foyers, à l'entrée de l'hiver et pendant la saison morte, une foule considérable d'hommes qui n'ont que le travail manuel pour moyen d'existence. M. le Ministre apprécie parfaitement cette position, et s'efforcera de concilier les intérêts du trésor avec la sûreté extérieure et intérieure de l'État, comme aussi avec les obligations que l'humanité et la reconnaissance nous imposent envers des milliers de braves, qui tous n'ont pas volontairement embrassés la profession des armes.

Aussi M. le Ministre nous a-t-il annoncé qu'il a dressé le budget de son département pour 1832, dans la double hypothèse du pied de guerre et du pied de paix; et que ce dernier budget n'excédera pas 12,000,000 de florins, avec la certitude de le voir réduire successivement d'année en année jusqu'au taux de 8,000,000.

D'après l'exposé qui précède, il devient évident, Messieurs, et la Chambre ne s'y méprendra pas, que la demande de M. le Ministre de la guerre ne repose pas proprement sur un budget détaillé de son département. Les circonstances antérieures expliquent cette anomalie, et à l'époque de l'année à laquelle nous sommes parvenus, il faut en convenir, Messieurs, on ne pourrait plus réparer cette irrégularité, avec quelque effet pour le contribuable. D'ailleurs, il est à remarquer que les dépenses des quatre derniers mois de l'année, pendant lesquels on a donné un si grand développement à nos armemens, excèdent de fort peu la proportion des mêmes dépenses pendant les huit mois antérieurs. Aussi la commission n'hésiterait-elle pas de vous proposer, Messieurs, l'ouverture du nouveau crédit qui vous est demandé, si elle ne se trouvait arrêtée par une difficulté plus sérieuse.

Selon les renseignemens fournis par M. le Ministre des finances, il y aura cette année une différence en plus entre le chiffre du budget et celui des voies et moyen d'environ 2,600,000 florins, en allouant le nouveau crédit que le département de la

guerre réclame. Dans cette position, l'ouverture d'un crédit devient illusoire, à moins d'ajourner les paiemens les moins urgens des autres départemens, et de pourvoir à la différence par le budget de 1832.

C'est le parti auquel la commission s'est arrêtée.

Plus d'une fois, on a eu l'occasion de remarquer la légèreté avec laquelle on sème dans le public des assertions peu exactes sur quelques parties du service public. C'est l'un des inconvéniens de notre position et le résultat inévitable de toutes les grandes commotions sociales. Plus que tout autre, le département de la guerre est exposé à ces attaques, à cause de son importance même. Un marché de subsistance récemment conclu, a été l'objet de critiques nombreuses. M. le Ministre s'est expliqué à cet égard, et il est doux pour la commission d'avoir à ajouter que ses éclaircissemens lui ont paru satisfaisans. Elle aime à croire que la Chambre en jugera de même, lorsque M. le Ministre lui en aura fait part, ainsi qu'il en a manifesté l'intention.

Messieurs, notre mission est terminée : c'est le dernier rapport que nous vous soumettrons. Permettez-nous de rappeler à la Chambre à quelle condition nous l'avions acceptée. C'est sous l'assurance formelle que les budgets de 1832 vous seront présentés immédiatement après le réglément de ceux de l'exercice. Nous aimons à croire que ces promesses seront réalisées. La Chambre a dû s'apercevoir de la précipitation de notre travail, de l'insignifiance des réductions proposées : des circonstances impérieuses n'ont pas permis à la commission d'étendre davantage le cercle de ses travaux. Quand les dépenses sont faites, il est trop tard pour penser à des économies. Le contribuable, si froissé dans ses intérêts matériels, les réclame avec force et justice : la Chambre ne manquera jamais à sa noble mission ; le vote de l'impôt ne deviendra pas illusoire dans ses mains. Pour cela, l'examen approfondi du budget est la première condition, et celle-là dépend de la prompte présentation de ce travail ; le zèle de la Chambre fera le reste.

Le président et les membres de la commission,

ANGILLIS, *président.*

G. LEGRELLE.

Baron OSY.

D'ELHOUNGNE, *rapporteur.*

PROJET DE LOI.

FINANCES,

N° 3 L.

Considérant que le budget des dépenses n'a pas été arrêté jusqu'à ce jour ;

Revu les décrets du congrès national du 20 juillet et la loi du 22 septembre, par lesquels des crédits

ont été ouverts pour assurer la marche de l'administration et pourvoir aux besoins de l'état pendant les 3^e et 4^e trimestres de cette année ;

Vu la demande du Ministre de la guerre , d'un crédit supplémentaire de 2,800,000 fl., et attendu l'urgence des besoins ;

Décète :

ART. I^{er}.

Il est ouvert au Ministre de la guerre un crédit supplémentaire de 2,800,000 fl.

ART. II.

Au moyen de ce crédit , qui porte les allocations affectées à l'exercice 1831, à 34,800,000 fl., le Ministre de la guerre aura à pourvoir à tous les besoins de son département.